



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2019 N°11
22 février 2019

- Décision du 15 février 2019 portant délégation de signature :
*ordonnateurs secondaires

P 2

Direction territoriale Strasbourg

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*



Direction
territoriale
Strasbourg

Strasbourg, le 15 février 2019

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE POUR LA COMPETENCE D'ORDONNATEUR SECONDAIRE

La directrice territoriale de Voies navigables de France de Strasbourg,



Vu le Code des Transports,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 27 août 2018 modifiant la décision du 31 décembre 2012 portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires ;

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à :

- **Eric SCHMITT**, secrétaire général
- **Annabella BERTI**, secrétaire générale adjointe

- **Madeleine FREYBURGER**, responsable par intérim du Centre de Services Partagés (CSP)

en matière d'ordonnancement secondaire, à l'effet de signer toute pièce se rapportant à la dépense ou à la recette, sur l'ensemble du périmètre de la direction territoriale.

1.1 : Délégation de signature est donnée à **Serge JACQUOT** et **David EBERLAND**, gestionnaires pôle Dépenses,

en matière d'ordonnancement secondaire, à l'effet de signer les bordereaux et les pièces liées aux dépenses courantes, sur l'ensemble du périmètre de la direction territoriale ;

1.2 : Délégation de signature est donnée à **Bruno LÉVÊQUE**, gestionnaire pôle Dépenses Marchés complexes,

en matière d'ordonnancement secondaire, à l'effet de signer les bordereaux et les pièces liées aux dépenses courantes ainsi qu'aux marchés, sur l'ensemble du périmètre de la direction territoriale ;

Article 2 :

2.1 : Délégation de signature est donnée aux agents suivants du CSP :

- **Madeleine FREYBURGER**, responsable par intérim du CSP
- **Zeliha YILDIRIM**, gestionnaire recettes
- **David EBERLAND**, correspondant applicatif Sirepa/Sicave

à l'effet, sous l'outil Sicave GBCP, de viser les engagements juridiques, certifier les services faits, valider les demandes de paiement et les titres, contrôler les pièces justificatives dont celles à fournir à l'agent comptable, dans le cadre de leurs attributions et compétences et dans la limite du périmètre de la Direction Territoriale de Strasbourg.

2.2 : Délégation de signature est donnée aux agents suivants :

Au CSP :

- **Bruno LÉVÊQUE**
- **Rudy LAGARRIGUE**
- **Serge JACQUOT**
- **David EBERLAND**
- **Radhia SOUDOUS**

En unité territoriale et Centre de Maintenance et d'Intervention (CMI) :

- **Patricia LACREUSE**
- **Martine BUREL**
- **Sandrine BERNARD**
- **Laurence STRAUB**
- **Bernard GUIOT**
- **Damien KLEIN**

à l'effet de viser les engagements juridiques, certifier les services faits, contrôler les pièces justificatives dont celles à fournir à l'agent comptable, sous l'outil Sicave GBCP et ce, dans la limite du périmètre de la direction territoriale de Strasbourg pour les agents du CSP et dans la limite de l'unité territoriale d'appartenance pour les agents hors CSP.

2.3 : Délégation de signature est donnée aux agents suivants du CSP à l'effet de valider les demandes de paiement sous l'outil Sicave GBCP et ce, dans la limite du périmètre de la direction territoriale de Strasbourg :

- **Bruno LÉVÊQUE**
- **Serge JACQUOT**
- **Radhia SOUDOUS**

2.4 : Délégation de signature est donnée aux agents suivants en unité territoriale à l'effet de valider les demandes de paiement sous l'outil Sicave GBCP et ce, dans la limite du périmètre de la direction territoriale de Strasbourg :

- **Patricia LACREUSE**
- **Martine BUREL**
- **Sandrine BERNARD**
- **Laurence STRAUB**
- **Bernard GUIOT**

Article 3 :

Délégation de signature est donnée à l'effet d'établir les engagements juridiques, dans le cadre de leurs attributions et compétences, aux agents suivants :

- **Annabella BERTI**, secrétaire générale adjointe, en tant que responsable UC 100 PMQ et CSI, ainsi qu'en tant que responsable par intérim de l'UF Informatique, sur l'UC 110, et, en cas d'absence et d'empêchement sur le périmètre Informatique, **Guillaume KRÜGER**, l'adjoint au responsable de l'UF
- **Marc KOHLBECKER**, responsable Logistique-Moyens Généraux, sur l'UC 110
- **Jean-Luc FONTAINE**, responsable UC 120 BDU, et, en cas d'absence et d'empêchement, **Céline GINGLINGER**, son adjointe
- **Richard VALLE**, responsable de l'UF Ressources Humaines, sur l'UC 110
- **Loïc LERIS**, responsable UC 150 Prévention Sécurité/Logistique
- **Laure MAUNY**, responsable Communication, sur l'UC 110
- **Gilles STEYERT**, responsable de l'UF Juridique, sur l'UC 110
- **Jean-Laurent KISTLER**, responsable UC 200 et UC 210 Développement et, en cas d'absence et d'empêchement, **Jérémie LEYMARIE**, son adjoint
- **Patricia FROGER**, responsable UC 300, UC 310 ADMIN et UC ex 103
- **Vincent SPEISSER**, **Thomas FROMENT** et **Olivier CHRISTOPHE**, responsables UC 320 BMO, chacun pour les opérations qui lui sont attribuées
- **Martin SALESSES**, responsable UC 330 EER
- **Olivia RENARD**, responsable UC 340 DM et, en cas d'absence ou d'empêchement d'Olivia RENARD, **Lucie ZHENG**, son adjointe

- **Martine BERNARD**, responsable UC 341 CMI Strasbourg et UC 342 CMI de Mulhouse
- **Laurent REIBEL**, responsable UC 341 CMI Strasbourg par intérim, et, en cas d'absence ou d'empêchement de Laurent REIBEL, **Marc ULRICH**, son adjoint
- **Jean-Pierre SCHÜCK**, responsable UC 342 CMI de Mulhouse, et, en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Pierre SCHÜCK, **Philippe MUNSCHY**, son adjoint
- **Jean-Paul SPITZER**, responsable UC 400 et UC 410 ADMIN
- **Dominique LAROSE**, responsable UC 411 UT Rhin, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **Eric BOUQUIER** ou **Dominique ROZIER**, ses adjoints
- **Bastien DION**, responsable UC 412 UT Canal de la Marne au Rhin, en cas d'absence ou d'empêchement, à **Didier WAECKEL** ou **Denis HIRSCHFELL**, ses adjoints
- **François DIDOT**, responsable UC 413 UT Canal de la Sarre, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **Roland GREBIL**, son adjoint
- **Magali MEUDRE**, responsable UC 414 UT Centre Alsace, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **Patrick ULRICH**, son adjoint
- **Farid BADACHE**, responsable UC 415 UT Canal du Rhône au Rhin Branche Sud, et, en cas d'absence ou d'empêchement, **Sylvie DAVAL**, son adjointe.

Article 4 :

La décision du 18 janvier 2019 est abrogée.

Article 5 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel des actes de Voies navigables de France.

La directrice territoriale

Signé

Marie-Céline MASSON